

A.D.E.N.A.

Société par actions simplifiée

Au capital de 380 264 euros

6 esplanade Anton Philips

14460 COLOMBELLES

Société en cours de constitution

Rapport du commissaire aux apports

Ce document contient 6 pages

A.D.E.N.A.

Société par actions simplifiée

Au capital de 380 264 euros

6 esplanade Anton Philips

14460 COLOMBELLES

Société en cours de constitution

Rapport du commissaire aux apports

Aux futurs associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des futurs associés de la société A.D.E.N.A., concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Frédéric BERTON, Monsieur Olivier OLEJNICZAK, Madame Florence HERNANDEZ, Monsieur Sébastien GOULANGE, Madame Véronique ROUSSEAU et la société JAWA FINANCES, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L.225-8 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de statuts. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

I - PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé vise à apporter des titres de la société ALTIGROUP à la société A.D.E.N.A..

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personnes physiques et morales apporteuses

Les apports sont effectués par :

- Monsieur **Frédéric BERTON**, demeurant à TOURVILLE LA RIVIERE (76410), au 11 bis lotissement Le Lorient ;
- Monsieur **Olivier OLEJNICZAK**, demeurant à LONGVILLERS (14310), au 4 impasse de la Lombarderie ;
- Madame **Florence HERNANDEZ**, demeurant à COULOMBS (14480), au 19 rue du Marronnier ;
- Monsieur **Sébastien GOULANGE**, demeurant à CRUSEILLES (74350), au 115 route du NOIRET ;
- Madame **Véronique ROUSSEAU**, demeurant à RENNES (35000), au 29 D avenue du Bois Labbé ;
- La société **JAWA FINANCES**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros, ayant son siège social sis à BENOUVILLE (14970), au 3 allée de la Fosse Poulette, et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 922 210 927.

1.2.2 Société bénéficiaire

La société bénéficiaire des apports est **A.D.E.N.A.**, société par actions simplifiée en cours de constitution, ayant son siège social à COLOMBELLES (14460), au 6 esplanade Anton Philips.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

ALTIGROUP est une société par actions simplifiée au capital de 2 158 750 euros, ayant son siège social à COLOMBELLES (14460), au 6 esplanade Anton Philips, et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 433 036 407.

Son capital est composé de 3 925 actions.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de statuts. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Monsieur Frédéric BERTON, Monsieur Olivier OLEJNICZAK, Madame Florence HERNANDEZ, Monsieur Sébastien GOULANGE, Madame Véronique ROUSSEAU et la société JAWA FINANCES apportent 117 actions de la société ALTIGROUP (2,98% du capital social) à la société A.D.E.N.A.

Les apports seront réalisés à compter du jour de l'immatriculation de la société A.D.E.N.A..

1.3.2 Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué :

- 84 076 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société A.D.E.N.A. à Monsieur Frédéric BERTON ;
- 19 108 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société A.D.E.N.A. à Monsieur Olivier OLEJNICZAK ;
- 87 898 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société A.D.E.N.A. à Madame Florence HERNANDEZ ;
- 19 108 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société A.D.E.N.A. à Monsieur Sébastien GOULANGE ;
- 11 465 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société A.D.E.N.A. à Madame Véronique ROUSSEAU ;
- 1 911 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société A.D.E.N.A. à la société JAWA FINANCES.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens de la réglementation comptable. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description des apports

Les 117 actions de la société ALTIGROUP dont l'apport est envisagé, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 223 566 €, soit 1 910,82 € par titre.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- réalisé un entretien avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- obtenu des éléments comptables et financiers de la société ALTIGROUP et de ses filiales ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par des personnes physiques et une personne morale.

Monsieur Frédéric BERTON, Monsieur Olivier OLEJNICZAK, Madame Florence HERNANDEZ, Monsieur Sébastien GOULANGE, Madame Véronique ROUSSEAU et la société JAWA FINANCES ont convenu de retenir la valeur réelle estimée des titres ALTIGROUP en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme la réglementation comptable et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur Frédéric BERTON, Monsieur Olivier OLEJNICZAK, Madame Florence HERNANDEZ, Monsieur Sébastien GOULANGE, Madame Véronique ROUSSEAU et la société JAWA FINANCES des titres ALTIGROUP.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1 Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des titres représentant 2,98 % du capital de la société ALTIGROUP.

2.4.2 Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des apports a été déterminée par les parties en tenant compte d'une transaction récente sur le capital de la société ALTIGROUP.

2.4.3 Appréciation de la valeur globale des apports

Pour apprécier la valeur des apports, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

Méthodes des comparables – multiples d’EBITDA

Après avoir déterminé un EBITDA consolidé normatif, j’ai appliqué un multiple déterminé par l’observation des multiples sur le secteur d’activité de la société et par application d’une décote de taille pour obtenir la valeur d’entreprise.

Ensuite, j’ai retranché la dette nette du groupe pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Méthode sectorielle

La valeur d’entreprise est ici obtenue par référence au chiffre d’affaires normatif du groupe généré par les contrats récurrents. Il s’agit d’une méthode sectorielle couramment utilisée dans les transactions, en complément de la méthode des comparables.

Référence à une transaction récente sur le capital

J’ai analysé une transaction récente portant sur le capital de la société ALTIGROUP pour déterminer la valeur globale des titres de la société ALTIGROUP.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d’avis que la valeur des apports retenue s’élevant 223 566 euros n’est pas surévaluée et, en conséquence, que l’actif apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports en nature au titre de ces apports.

Fait à Hérouvillette,

Le 15 mai 2024

Le commissaire aux apports

EXAFYS

Yoan BUSNEL